

## Appel mondial Septembre / Octobre 2013

### **Bélarus – Pavel Selioun Condamné à mort**

Pavel Selioun, âgé de 23 ans, a été condamné à mort le 12 juin par le tribunal régional de Hrodna, au Bélarus, pour le meurtre de sa femme et de son amant, en août 2012. Son avocat a déposé auprès de la Cour suprême un recours qui sera examiné le 17 septembre 2013. Il est actuellement incarcéré à Minsk, la capitale du pays, dans un centre de détention pour condamnés à mort.

Étudiant à l'université d'État du Bélarus, Pavel Selioun n'avait jamais été condamné. Il a déclaré avoir commis ces crimes sous l'empire de ses émotions, par jalousie.

Le Bélarus est le seul pays d'Europe qui procède encore à des exécutions. En 2012, au moins trois hommes y ont été exécutés. À la connaissance d'Amnesty International, trois condamnations à mort y ont été prononcées depuis le début de 2013. Les condamnés à mort ne sont informés de leur exécution que quelques instants avant l'application de la sentence. Ils sont abattus d'une balle dans la nuque ; parfois, une seule balle ne suffit pas. Le corps n'est pas rendu à la famille, qui n'est souvent informée de l'exécution qu'après celle-ci, et le lieu d'inhumation est tenu secret, ce qui ne fait qu'accroître la douleur des proches.

Veuillez écrire au président Alexandre Loukachenko en bélarussien, en russe, en anglais ou dans votre propre langue pour lui demander de commuer la peine de Pavel Selioun ainsi que celles de tous les autres condamnés à mort au Bélarus. Demandez-lui d'instaurer immédiatement un moratoire sur le recours à la peine capitale. Adressez vos appels à :

President Alyaksandr Lukashenka  
Administratsia Prezidenta Respubliki Belarus  
ul.Karla Marksa 38  
Minsk 220016  
Bélarus

Fax : +375 17 226 06 10/ +375 17 222 38 72

Courriel : [contact@president.gov.by](mailto:contact@president.gov.by)

Formule d'appel :

Dear Mr President, / Monsieur le Président,



© DR

## **Sri Lanka – Ragihar Manoharan Justice pour les étudiants assassinés**

Ragihar Manoharan, 20 ans, fait partie des cinq étudiants tamouls tués par les forces de sécurité sri-lankaises à Trincomalee le 2 janvier 2006.

Les étudiants bavardaient sur le front de mer quand les passagers d'un rickshaw motorisé ont lancé sur eux une grenade, blessant au moins trois d'entre eux. Entre 10 et 15 policiers en uniforme, appartenant semble-t-il à la Force d'intervention spéciale, une unité antiterroriste de la police, ont alors surgi. Ils ont fait monter les étudiants blessés dans leur jeep et les ont frappés à coups de crosse avant de les jeter sur la route où, selon un témoin, ils ont été abattus.

Les forces de sécurité ont d'abord soutenu que les cinq étudiants avaient été tués par la grenade. Or, une autopsie a permis d'établir qu'ils avaient été abattus à bout portant, d'une balle dans la tête pour trois d'entre eux.

L'arrestation, selon des informations récentes, de 12 membres de la Force d'intervention spéciale dans le cadre de cette affaire ne présume en rien du sérieux de l'enquête. Les 12 mêmes hommes avaient été arrêtés en 2006 puis relâchés peu après, faute de preuves semble-t-il. Aucun haut gradé ne figure parmi les policiers arrêtés. Afin d'établir les responsabilités réelles dans cette affaire, Amnesty International demande que, en cas de preuves suffisantes, toute personne soupçonnée d'avoir ordonné ces meurtres soit traduite en justice, quel que soit son rang.

Veuillez écrire au président du Sri Lanka pour lui demander de veiller à ce qu'une enquête indépendante et efficace soit ouverte sur l'assassinat de Ragihar Manoharan et des quatre autres étudiants, et à ce que les responsables présumés soient traduits en justice. Rappelez-lui que la famille de Ragihar Manoharan mérite de connaître la vérité sur son sort.

Adressez vos appels à :  
President Mahinda Rajapaksa  
Presidential Secretariat  
Colombo 1  
Sri Lanka

Fax : 0094 11 244 6657

Courriel : [prsec@presidentsoffice.lk](mailto:prsec@presidentsoffice.lk) / [lalith@icta.lk](mailto:lalith@icta.lk)

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

## **Éthiopie – Conseil éthiopien des droits humains (EHRCO) Entraves à la défense des droits humains**

Doyen des ONG de défense des droits humains en Éthiopie, le Conseil éthiopien des droits humains (EHRCO) voit son action fortement entravée par des dispositions législatives répressives depuis 2009.

Créé en 1991, l'EHRCO surveille les violations des droits humains, rassemble des informations et mène des actions de plaidoyer et d'éducation à ces droits.

En janvier 2009 le gouvernement a adopté la Loi sur les sociétés et associations caritatives (CSP). Cette loi, qui vise officiellement à réglementer les activités de la société civile, entrave gravement l'action, l'administration et le financement des organisations de défense des droits humains, notamment en interdisant que plus de 10 % de leur financement provienne de l'étranger. Ces mesures ont eu de très graves conséquences sur ces organisations.

Du fait de cette loi, les comptes bancaires de l'EHRCO ont été gelés en décembre 2009. L'EHRCO a ainsi subi une perte de près de 566 000 dollars des États-Unis et été contraint de fermer neuf de ses 12 bureaux et de supprimer plus de 50 postes.

Cette loi interdit aussi aux ONG d'allouer plus de 30 % de leur budget aux « activités administratives », qui pourraient inclure la réunion d'informations sur les violations des droits humains, l'offre d'une assistance juridique gratuite, les actions de plaidoyer et d'autres activités essentielles.

Elle a également créé une Agence des sociétés et associations caritatives dotée de pouvoirs discrétionnaires étendus sur les ONG. L'Agence peut notamment obliger les ONG à divulguer des informations telles que des témoignages de victimes et de témoins de violations, qui se retrouvent ainsi en danger.

Depuis de nombreuses années, les autorités éthiopiennes se montrent hostiles aux activités de l'EHRCO. Des membres de son personnel ont été harcelés, menacés, agressés et arrêtés.

Veuillez écrire aux autorités pour leur demander de débloquer immédiatement les comptes bancaires de l'EHRCO et de modifier la Loi sur les sociétés et associations caritatives afin de supprimer les restrictions qui pèsent sur les organisations de défense des droits humains.

Adressez vos appels à :  
Prime Minister Hailemariam Desalegn  
P.O. Box 1031  
Addis Ababa  
Éthiopie

Fax : +251 11 155 20 20 / +251 11 551 4300 / +251 11 551 1244

Formule d'appel :

Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier Ministre,



© DR

## **Iran – Sayed Ziaoddin Nabavi Prisonnier d'opinion condamné à 10 ans de réclusion**

Sayed Ziaoddin Nabavi, un étudiant, purge actuellement une peine de 10 ans de réclusion à la prison de Karoun, dans des conditions déplorables, pour diverses « atteintes » à la sécurité nationale. Or, il s'agit d'un prisonnier d'opinion dont le seul crime est d'avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d'expression et d'association. Il purge sa peine en « exil intérieur », c'est-à-dire loin de sa famille, qui peut difficilement lui rendre visite. Il aurait été frappé pendant ses interrogatoires et à son arrivée à la prison.

Membre du Conseil consultatif sur le droit à l'éducation, fondé en 2009 par des étudiants qui s'étaient vu interdire de poursuivre leurs études en raison de leurs activités politiques ou de leurs croyances, Ziaoddin Nabavi a été arrêté en juin 2009 après avoir pris part à des manifestations à la suite de l'élection présidentielle.

Sa condamnation est pour partie liée à ses relations présumées avec une organisation interdite, l'Organisation des moudjahidin du peuple d'Iran (OMPI), peut-être parce que certains de ses proches ont des liens avec des membres de l'OMPI. Il nie toutes les charges retenues contre lui.

Ziaoddin Nabavi risque aujourd'hui une prolongation de sa peine, car il a été inculpé pour avoir rédigé une lettre ouverte au sujet d'un détenu condamné à mort.

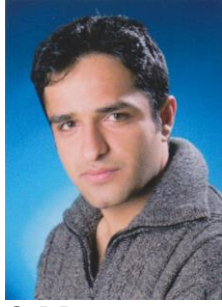
Veuillez écrire aux autorités iraniennes pour leur demander de libérer Ziaoddin Nabavi immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion. Exhortez-les à le transférer dans une prison moins éloignée de chez lui en attendant sa libération et à faire en sorte qu'il soit à l'abri de la torture et d'autres mauvais traitements. Demandez également qu'une enquête exhaustive et impartiale soit ouverte sur ses allégations de mauvais traitements en détention et que les responsables présumés rendent des comptes.

Adressez vos appels à :  
Head of the Judiciary  
Ayatollah Sadegh Larijani  
Edareh koll Ravabet Omoumi va Tashrifat Ghoveh Gazaayeh  
Pelak 4, Bon Bast Azizi 1  
Balatar az tagato Pastoor  
Khiyaban ValiAsr  
Tehran,  
Iran

Courriel : [info@dadiran.ir](mailto:info@dadiran.ir) (objet : « FAO Ayatollah Larijani »)

Formule d'appel :

Your Excellency, / Excellence,



© DR

## **Irak - Ahmad Amr Abd al Qadir Muhammad Torturé et condamné à mort**

Ahmad Amr Abd al Qadir Muhammad, un Palestinien né en Irak, a été arrêté à Bagdad le 21 juillet 2006 et détenu au secret pendant plus d'un an. Selon les informations reçues par Amnesty International, il a été contraint sous la torture à « avouer » appartenir à un groupe armé et avoir projeté de poser des bombes. Il a été condamné à mort le 17 mai 2011, au titre de la Loi antiterroriste de 2005.

Les avocats d'Ahmad Amr Abd al Qadir Muhammad ont indiqué que les témoins, parmi lesquels des policiers, ont donné des informations contradictoires. Le jugement précise qu'il est revenu sur ses « aveux » devant le tribunal et qu'un examen médico-légal mené en août 2008 avait conclu qu'il présentait des cicatrices sur le corps.

Toutefois, la cour s'est explicitement appuyée, entre autres éléments, sur ses « aveux » pour le condamner à mort, en indiquant que les déclarations sur lesquelles l'accusé était revenu étaient dignes de foi car elles avaient été faites à une date beaucoup plus proche du crime que ses déclarations ultérieures devant les juges. Aucune enquête exhaustive et indépendante ne semble avoir été menée sur les allégations de torture d'Ahmad Amr Abd al Qadir Muhammad.

Sa condamnation à mort a été confirmée par la Cour de cassation. Il est détenu dans le quartier des condamnés à mort de Camp Justice, à Bagdad.

Veuillez écrire au président Jalal Talabani pour l'exhorter à commuer sans délai la peine capitale prononcée contre Ahmad Amr Abd al Qadir Muhammad. Demandez qu'une enquête approfondie soit rapidement menée par un organe indépendant sur ses allégations de torture et que les responsables présumés soient déférés à la justice. Exhortez également les autorités à accorder à Ahmad Amr Abd al Qadir Muhammad un nouveau procès conforme aux normes d'équité des procès et excluant le recours à la peine de mort.

Adressez vos appels à :  
President of the Republic of Iraq  
Jalal Talabani  
Convention Centre (Qasr al-Ma'aridh)  
Baghdad  
Irak

Courriel : [info@pmo.iq](mailto:info@pmo.iq)  
Formule d'appel :  
Your Excellency, / Monsieur le Président,



© DR

## **République dominicaine – Juan Almonte Herrera**

### **Porté disparu**

Le 28 septembre 2009, Juan Almonte Herrera – membre du Comité dominicain des droits humains – a été enlevé par quatre hommes armés à Saint-Domingue, en République dominicaine. Des témoins auraient reconnu des agents de l'unité de la police nationale chargée de lutter contre les enlèvements.

Lorsqu'une décision de justice a ordonné sa libération début octobre, la police a nié le placement en détention de Juan Almonte et l'a déclaré fugitif et recherché dans le cadre d'une affaire d'enlèvement à Nagua.

En octobre 2009, deux corps carbonisés non identifiés ont été retrouvés dans une voiture à Saint-Domingue. L'un a été identifié comme étant Juan Almonte par sa sœur. Or, les autorités ont dit à la famille que les résultats des tests ADN étaient négatifs.

Quatre ans plus tard, la famille et les avocats de Juan Almonte n'en savent toujours pas plus. Ils ont décidé de porter l'affaire devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Ils sont déterminés à obtenir justice mais n'ont à ce jour reçu aucune réponse officielle au sujet de sa disparition, en dépit des trois plaintes déposées auprès des autorités judiciaires. Deux autres suspects dans l'affaire de l'enlèvement de Nagua pour lequel Juan Almonte était recherché sont morts le 10 octobre 2009, alors qu'ils se trouvaient aux mains de la police.

Veuillez écrire aux autorités pour les exhorter à révéler ce qu'il est advenu de Juan Almonte Herrera. S'il est en détention, demandez qu'il soit remis en liberté immédiatement ou inculqué d'une infraction prévue par la loi. Si ce n'est pas le cas, exhortez-les à ouvrir une enquête exhaustive, impartiale et indépendante sur sa disparition forcée, à en rendre les résultats publics et à déférer les responsables présumés à la justice.

Adressez vos appels à :

**Francisco Domínguez Bríte**

Procurador General

Procuraduría General de la República

Ave. Av. Jiménez Moya esq. Juan Ventura Simón

Palacio de Justicia

Centro de los Heroes Constanza, Maimón y Estero Hondo

Santo Domingo

République dominicaine

Fax : +1 809-532-2584

Courriel : [info@pgr.gob.do](mailto:info@pgr.gob.do)

Formule d'appel :

Señor Procurador General, / Monsieur le Procureur général,



© DR